

Cessation des activités de la mutualité 307

Au 01.01.2008, la mutualité 307 « Mutualité du Transport et des Communications » a cessé ses activités. Les assurés de cette mutualité sont transférés vers les mutualités suivantes ; 306, 311, 317, 319 et 325.

Que faire ?

- **Pour les prestations antérieures au 01.01.08**, celles-ci doivent toujours être facturées et identifiées à la mutualité 307, mais redirigées vers une autre adresse :
FMSB - rue du Midi, 111 - 1000 Bruxelles.
- **Pour les prestations à partir du 01.01.08**, il vous faudra modifier la mutuelle du patient, dans sa fiche mais aussi dans les demandes en cours.

Nous vous proposons de respecter la procédure suivante après la facturation au 31.12.2007 :

1. Simulation de facturation au 31.01.08 pour la mutualité 307
2. Pour chaque patient répertorié, modifier la mutuelle dans la fiche « patient » + actualiser la ou les demandes en cours !!
3. S'assurer que toutes les demandes ont bien été modifiées, par une nouvelle simulation au 31.01.08 pour la mutualité 307 (aucun patient ne doit apparaître).
4. En Gestion > Données de base > Organismes assureurs, indiquer que la mutualité 307 n'est plus en activité.

Comment connaître la nouvelle mutualité du patient ?

- En se procurant une nouvelle vignette auprès de ce dernier
- A défaut, le site <http://www.mutsoc.be/fusions/> vous renseignera sur la conversion des anciennes données d'identification vers les nouvelles données d'affiliation.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Monique Duchêne (FR) au numéro 02.515.04.21 ou Christine Decrick (NL) au numéro 02.515.04.20